

**Fernand SIRÉ**  
Député des Pyrénées-Orientales  
Membre de la commission des affaires sociales

Réf.1045.11.2014 – FS/SB

Paris, le 25 Novembre 2014

Chère Madame,

A travers votre récent email, vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos réserves concernant les contrats CUI (contrat unique d'insertion) ou AED (assistants d'éducation) dans l'éducation nationale.

Ces contrats, vous avez raison, entretiennent les personnes dans la précarité dans la mesure où ils n'apportent aucun moyen de formation suffisant et qu'ils correspondent à des postes non pérennes.

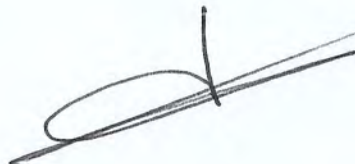
Persuadé comme vous de l'insuffisance de ce dispositif, je suis intervenu comme vous le souhaitiez auprès de Mme NEUVILLE, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion par l'intermédiaire d'une question écrite afin de l'interroger sur les mesures que le Gouvernement entendait mettre en place pour améliorer ce dispositif lacunaire.

Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse qui me sera donnée dès sa publication au Journal Officiel.

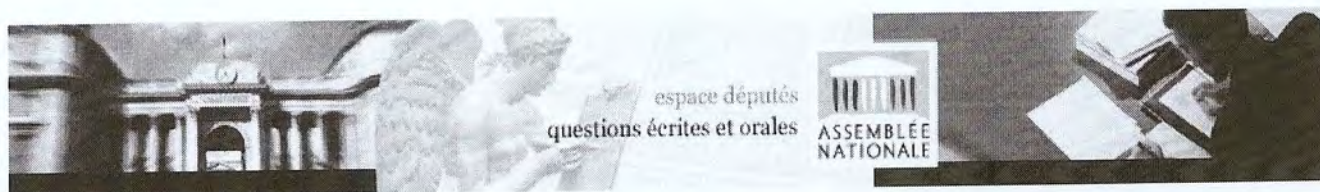
Demeurant à votre écoute, je vous prie de bien vouloir croire, Chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Tes Cordialement*

Le Député  
Fernand SIRÉ



Madame Françoise CHATARD  
Co-secrétaire départementale SD FSU 66  
fsu66@fsu.fr



### Impression de la question 48-00283

Type de questions QE

Ministère interrogé : HAN - Secrétariat d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Question n° 48-00283 : du :date non fixée

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les revendications du collectif des CUI/AED de l'Education nationale des Pyrénées-Orientales. Ce collectif, créé depuis 7 ans veille à alerter les administrations de notre département, des irrégularités et injustices que subissent les personnels employés en CUI (contrat unique d'insertion) ou AED (assistants d'éducation) dans l'éducation nationale. Ces contrats s'adressant à des personnes ayant perdu contact avec le monde du travail – ou n'y étant encore jamais rentrées – devraient être des contrats offrant un enrichissement suffisant pour provoquer le retour ou le passage à l'activité. Or en dépit du fait que les postes proposés soient intéressants, les formations dispensées sont cruellement insuffisantes, se limitant la plupart du temps, à de l'information ou à la confection d'un curriculum-vitae. Ces personnes dont le remplacement n'est pas prévu, doivent effectuer ses formations sur leurs plages de repos et ne sont pas toujours indemnisées de leurs frais de déplacement. Par ailleurs, la rémunération qui revient à un SMIC pour un contrat de 20h n'est pas suffisante dans la mesure où l'amplitude horaire empêche dans la plupart des cas de pouvoir cumuler un autre emploi. D'autre part, les personnes amenées à intervenir auprès d'enfants handicapés souffrent de ne recevoir aucune formation qui les aiderait à accompagner ces enfants au mieux. Ces contrats précaires correspondent à des besoins non pérennes. Aussi, le personnel est amené à tourner sur les différents postes, ce qui représente un gâchis d'énergie, de ressources et d'auto-formation. Le gâchis est encore plus évident chez les AVSI (Auxiliaires de vie scolaire individuels) qui créent un rapport de confiance avec un enfant avant de devoir le quitter pour laisser place à une autre personne également non formée. Aussi, ces personnes demandent que les économies ne soient pas faites sur les catégories sociales les plus défavorisées. Ces contrats d'insertion ne semblent pas suffisants dans la mesure où ils n'empêchent pas la précarité et qu'ils ne permettent aucune formation suffisante. Il aimerait donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer ce dispositif.

Fermer